

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
11277

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 AVRIL 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. DIDIER RÉAULT**

**OBJET : Gestion de la dette et de la trésorerie - Compte-rendu des opérations 2019 et
délégation de pouvoir en matière de dette, trésorerie et placement.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

La délibération n°11 du Conseil départemental du 5 avril 2019 a fixé les objectifs et principes de la stratégie d'endettement du Département au titre de 2019, précisé la délégation de pouvoir accordée, dans ce cadre, par l'Assemblée départementale à la Présidente du Conseil départemental et prévu une information annuelle de l'Assemblée concernant les actions entreprises.

Les opérations suivantes, relatives à la trésorerie et à la dette, ont été réalisées en 2019 :

- mobilisation d'emprunts (bancaires et obligataires) s'élevant au total à 228,7 M€:
 - . réalisation de 5 émissions obligataires, pour un total de 85 M€ Elles ont été effectuées les 30 avril et 2 mai 2019, pour 10 et 20 M€, puis le 26 juillet 2019 pour 20 M€, et enfin, les 13 et 16 décembre 2019, pour 15 et 10 M€ Cela porte à 373 M€ la somme des émissions effectuées dans le cadre du programme EMTN (Euro Medium Term Notes) de 500 M€ de la collectivité,
 - . mobilisation de 2 prêts contractés en 2018 auprès de la Banque des Territoires (ex-Caisse des dépôts et consignations) pour un total de 8,7 M€ Cela permet de solder la convention pluriannuelle de 187,5 M€ souscrite en 2014,
 - . mobilisation de 7 prêts auprès de la Banque postale pour un total de 80 M€
 - . mobilisation de 2 prêts de 10 et 15 M€ auprès du Crédit coopératif,
 - . mobilisation d'un prêt de 20 M€ auprès de la Société générale.
- signature en juin 2019 du contrat de financement obtenu avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour un montant de 150 M€ et déblocage de la première tranche pour 10 M€ Courant sur la période 2019/2023, le contrat est consacré au plan Charlemagne.

L'ensemble de ces opérations a permis d'assurer le financement de l'exercice 2019 par l'obtention d'une ressource diversifiée et sécurisée, en termes de financeurs, comme de conditions (durée et nature de taux).

- signature de deux contrats de prêt de 15 M€ chacun auprès de la Société Générale, prévoyant un déblocage des fonds en 2020, afin d'organiser le financement du début de l'exercice,
- remboursement de 49,2 M€ de capital et paiement de 14,4 M€ d'intérêts,
- après consultation, renouvellement des lignes de trésorerie : trois lignes de trésorerie ont été ouvertes auprès de la Société Générale, du Crédit Mutuel/Arkéa et du Crédit-Agricole CIB, d'un montant respectif de 60, 25 et 10 M€ Le volume total est de 95 M€ (50 M€ précédemment), ce

qui permet d'optimiser la trésorerie et d'appréhender le vote du BP 2020 dans des conditions plus sécurisantes (pas de souscription de nouveaux emprunts jusqu'à la date du vote).

Enfin, lors de la séance publique du 18 octobre 2019, l'Assemblée départementale a approuvé le principe du lancement d'un programme de Neu CP (Negociable European Commercial Paper), les ex-billets de trésorerie, d'un montant de 100 M€ Il s'agit d'un outil de financement court terme qui renforcera la souplesse des ressources de la collectivité et il est proposé de porter son plafond à 250 M€, en cohérence avec celui des lignes de trésorerie.

Au 31 décembre 2019, la situation financière du Département des Bouches-du-Rhône se caractérise par :

- un encours de dette de 1.039,1 Md€(859,6 M€au 31/12/2018), avec un taux moyen de 1,42 % (1,68 % au 31/12/2018), et une répartition taux fixe / taux variable équilibrée et sécurisante (58,7 %/41,3 %), aucun produit n'étant considéré comme risqué,
- un taux d'endettement par habitant de 507 €(moyenne Départements millionnaires hors Paris, métropole de Lyon et CTU au 31/12/2018 : 518 €[Source : DGCL]),
- une solvabilité de 3,9 ans (3,1 ans au 31/12/2018 et 4,3 ans pour les Départements millionnaires, hors Paris et y compris CD69 et Métropole de Lyon, à cette même date [Source : DGCL]).

Est joint en annexe un état détaillé de la dette au 31 décembre 2019.

Les décisions de recourir à l'emprunt, d'effectuer des opérations de réaménagement de la dette et de marché, de recourir à des instruments de couverture de trésorerie et d'effectuer des placements relèvent de la compétence de l'Assemblée délibérante en vertu de l'article L.3212-4 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT).

Dans un souci de simplification et de souplesse de gestion dans une matière requérant de la réactivité, l'Assemblée délibérante peut déléguer ses pouvoirs à l'exécutif départemental. L'article L.3211-2 du CGCT permet de définir les modalités (périmètre concerné, conditions d'exercice) et le contenu de la délégation de pouvoir accordée par l'Assemblée délibérante à la Présidente du Conseil départemental.

Conformément au dernier alinéa de l'article L3211-2 du CGCT, la délégation consentie prendra fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil départemental.

Une information annuelle de l'Assemblée sera organisée, les opérations de gestion du risque de taux d'intérêt faisant l'objet d'un compte-rendu à la plus proche réunion de l'Assemblée départementale.

Les décisions prises s'inscriront dans le cadre de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018, de programmation des finances publiques 2018-2022, et notamment de son article 29 qui prévoit un objectif d'amélioration du besoin de financement, et rappelle le plafond national de référence en matière de capacité de désendettement (fixé à 10 ans pour les Départements).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL